Image not found or type unknown

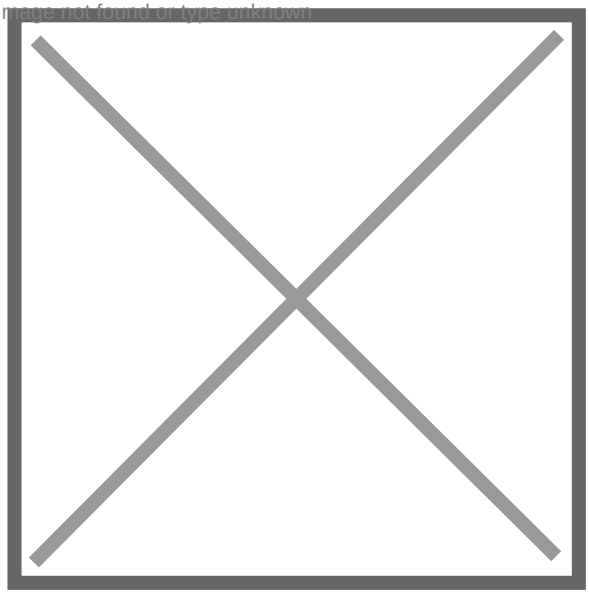

Rectification du bouclier fiscal

Par **PICQUET**, le **12/12/2009** à **12:07**

Bonjour,

J’ai déduit de mes revenus 2007 la pension que je verse mensuellement à ma fille. Ces versements sont faits officiellement par virement bancaire.

Le contrôleur conteste l’état de besoin de ma fille et refuse la déduction maximale de 5 568 € pour 2007. Pour le calcul du bouclier fiscal 2008 il réintègre ces 5 568 € dans mes revenus mais refuse de prendre en charge pour le calcul du bouclier (conformément à la loi ?) l’impôt supplémentaire en résultant.
D’où un calcul de restitution indue beaucoup plus important.

Est-ce normal ?

Merci de vos conseils

NDEY

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés